

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-289 DU 11 JUIN 1997

Portant création de la Commission
ad hoc chargée d'étudier les
problèmes du non paiement de
salaires aux Professeurs vacataires à
l'Institut National d'Economie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé une Commission ad hoc chargée d'étudier les
problèmes du non paiement de salaire aux Professeurs vacataires à l'Institut
National d'Economie.

Article 2.- La Commission se compose comme suit :

Président - Le Ministre des Finances ou son représentant ;

- le représentant du Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;

Membres : - le Ministre de l' Education Nationale et de la Recherche Scientifique Finances ou son représentant ;

- le Ministre des Finances ou son représentant ;

- le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ou son représentant ;

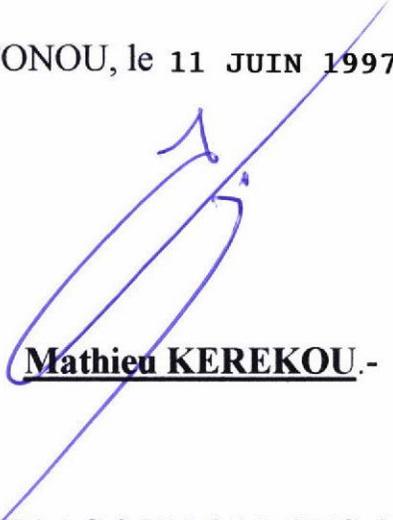
- le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ou son représentant.

Article 3.- La Commission pourra faire appel à toutes les compétences pouvant l'aider à accomplir efficacement sa mission et déposera les résultats de ses travaux le 09 juillet 1997 au plus tard.

Article 4.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 JUIN 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MENRS 4
MPREPE 4 MF 4 MJSL 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-